

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 mars à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence d'Antoine LEMAIRE, Maire

Étaient présents :

MM. LEMAIRE, ANDRE, CAMUS, CHAPPUT E., GETTEN, HATTERER, MARTINET, MESTRUDE

Mmes BLAS, SARTORE, VATAT,
formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHAPPUT Xavier qui a donné pouvoir à CHAPPUT Eric

M. BARON, Mme JANOT

M. GETTEN est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

- **Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal,**
- **Compte de gestion,**
- **Vote du compte administratif,**
- **Affectation du résultat,**
- **Beach volley,**
- **Informations diverses.**

1°/ Approbation du procès-verbal du conseil en date du 23 janvier 2019 :

Approuvé à 8 pour, 3 abstentions après validation correction dans le chapitre sur l'EHPAD de Bourgogne « sous-effectif **en personnel** »

2°/ Compte de gestion : (Délibération n°2019_03_04D)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°/ Vote du compte administratif : (Délibération n°2019_03_03D)

Pour la présentation du compte administratif 2018, le maire Monsieur LEMAIRE Antoine, quitte la salle. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame BLAS Sylvie, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice correspondant :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Section de fonctionnement	Résultats 2018	414 092,02 €	437 306,70 €	23 214,68 €
	Résultats antérieurs		76 191,92 €	76 191,92 €
	Résultats à affecter			99 406,60 €
Section d'investissement	Résultat 2018	71 159,08 €	62 496,22 €	-8 662,86 €
	Résultats antérieurs	- 32 055,03 €		-32 055,03 €
	Résultats à affecter			-40 717,89 €
			TOTAL	58 688,71 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0	0	0
	Investissement	3 240,00		-3 240,00 €
Reprise cumulée (y compris les restes à réaliser)				-43 957,89 €
REPRISE ANTICIPEE	Prévision d'affectation en réserves (1068)			43 958,00 €
	Report au BP 2019 en fonctionnement recettes (R002)			55 448,00 €
	Report au BP 2019 en investissement dépenses (D001)			- 40 718,00 €

2. constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. reconnaît la sincérité des restes à réaliser (état joint à la présente délibération),
4. arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

4°/ Affectation du résultat : (Délibération n°2019_03_05D)

Après avoir approuvé le 4 mars 2019, le compte administratif 2018 de la commune de Saint-Thierry qui présente :

- Un excédent global de fonctionnement d'un montant de..... 99 406,60 €
- Un solde d'exécution global d'investissement de - 40 717,89 €
- Un solde des restes à réaliser 2018 de 3 240,00 €

Vu les états des restes à réaliser 2018,
Considérant les besoins recensés en 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget 2019 les résultats précédemment indiqués comme suivent :

- ⇒ En fonctionnement au compte 002 en recettes 55 448,00 €
- ⇒ En investissement au compte 001 en dépenses 40 718,00 €
- ⇒ En section d'investissement, compte 1068 43 958,00 €

5°/ Beach volley :

L'activité Beach Volley va pouvoir se poursuivre, les responsables du club s'engageant à faire respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Un panneau d'affichage sera installé mi-mars sur lequel figurera le règlement et les horaires.

Un grillage sera également mis en place et les portes seront équipées de serrures.

6°/ Informations diverses.

- Intervention de la société VM nettoyage pour l'entretien de la mairie à raison de 2 heures par semaine. Le devis s'élève à 200 € HT/mois,
- Pour l'inscription au monument aux morts de Kevin ZIOLKOWSKI, nous sommes en attente d'une réponse de l'ONAC et de la famille,

- Election européenne dimanche 26 mai 2019,
- Réunion à Cauroy les Hermonville le 7 mars, suite à la délibération prise sur le Programme Local de l'Habitat dans les communes,
- Fleurissement : le devis s'élève à 1 202,16 € TTC contre 1674,20 € TTC en 2018,
- Nécessité à terme de remettre en état le grillage anti volatiles et la mise aux normes électrique des cloches de l'église. Le montant du devis BODET est de 6 685 euros TTC, une seconde entreprise sera consultée,
- Enquête publique PLU – prochaine ouverture en présence du commissaire enquêteur le 14/03/2019 de 16h00 à 18h00,
- Distribution des formulaires d'inscriptions pour le périscolaire aux familles vers le 03/05/2019 avec retour en mairie pour le 24/05/2019,
- Effectif du collège stable pour 2019-2020 – projection d'une classe supplémentaire par la suite,

Tour de table

Christine VATAT : assemblée générale Club Notre Plaisir : 76 adhérents cette année dont 44 de la commune,

Claudia SARTORE : au collège, projet d'ouverture d'une classe ULIS pour la rentrée,

Sylvie BLAS : le document de valorisation financière et fiscale transmis par la trésorerie montre une amélioration de la capacité d'autofinancement malgré une baisse constante de la DGF, cette capacité reste cependant négative,

Eric CHAPPUT : voirie sale et non nettoyée suite aux travaux CEREG. Trottoirs abîmés.

La séance est levée à 21h22

A. LEMAIRE	F. ANDRE	F. BARON Abs	S. BLAS	R. CAMUS
E. CHAPPUT	X. CHAPPUT Abs	F. GETTEN	C. HATTERER	A. JANOT Abs
C. MARTINET	G. MESTRUDE	C. SARTORE	C. VATAT	